

# DOSSIER DE PRESSE



**Lancement officiel de la remise de masques  
inclusifs par la Caf aux professionnels  
de la petite enfance**



**Vendredi 11 décembre 2020 à 14h**, dans les locaux de la crèche  
le Berceau, Avenue Lucie Aubrac à Montarnaud.

# Les participants

- **Guy-Charles AGUILAR**, Président du Conseil d'administration de la Caisse d'allocations familiales de l'Hérault
- **Thierry MATHIEU**, Directeur de la Caisse d'allocations familiales de l'Hérault
- **Jean-François SOTO**, Président de la Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault (Ccvh), Conseiller départemental du canton de Gignac, Maire de Gignac
- **Jean-Pierre BERTOLINI**, Vice-président de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault chargé de la petite enfance
- **Jean-Pierre PUGENS**, Maire de Montarnaud, Vice-Président de la Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault (Ccvh)
- **Jean-François ELIAOU**, député de la 4<sup>ème</sup> circonscription de l'Hérault






## Contact presse Caf

Aude Herbonniere  
Mobile : 06 23 55 52 48  
[aude.herbonniere@cafherault.cnafmail.fr](mailto:aude.herbonniere@cafherault.cnafmail.fr)

## INFORMATIONS PRATIQUES :

 Vendredi 11 décembre 2020 - 14h

 Avenue Lucie Aubrac  
34570 Montarnaud

## LA CAF DE L'HÉRAULT REMET LES PREMIERS MASQUES INCLUSIFS AUX PROFESSIONNELS DE LA PETITE ENFANCE CE VENDREDI 11 DÉCEMBRE À MONTARNAUD.



Pour mieux accompagner les professionnels et les enfants en période de crise sanitaire, la Caf mène une opération exceptionnelle d'équipement des professionnels des crèches et maisons d'assistants maternels (Mam) en masques transparents dits « inclusifs ».

*"Parce qu'un enfant aura toujours besoin de voir un sourire."*

**Pour lancer cette opération dans l'Hérault ce vendredi 11 décembre, Guy-Charles AGUILAR, Président du Conseil d'administration de la Caf et Thierry MATHIEU, directeur de la Caf, remettront les premiers masques transparents du département au personnel de la crèche Le Berceau à Montarnaud, aux côtés de Jean-François SOTO, Président de la Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault (Ccvh), Conseiller départemental, Maire de Gignac, de Jean-Pierre BERTOLINI, Vice-président de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault chargé de la petite enfance, de Jean-Pierre PUGENS, Maire de Montarnaud et en présence de Jean-François ELIAOU, député de l'Hérault.**

*"Après avoir été saisi par les professionnels de la petite enfance, j'ai sollicité Adrien Taquet, Secrétaire d'Etat à l'Enfance et aux Familles pour mettre en oeuvre ce dispositif national". Jean-François Eliaou.*

**Dans l'Hérault, plus de 8 400 masques inclusifs, lavables et réutilisables, seront expédiés à près de 320 structures petite enfance. Toutes les crèches et toutes les Mam recevront ainsi 1 masque par place agréée, soit environ 3 masques par professionnel.**

La Crèche le Berceau, gérée par la Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault (Ccvh) fait partie des premières structures petite enfance à recevoir ces masques transparents dit « inclusifs ». Ainsi, elle recevra vendredi 40 masques transparents et réutilisables pour son équipe.

Cette opération est financée par la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf), en réponse à l'invitation du Gouvernement en ce sens. L'expédition des masques aux crèches et aux Mam de l'Hérault a débuté lundi 7 décembre et se poursuivra jusqu'au 22 décembre.

Ainsi, toutes les structures petite enfance seront équipées avant la fin de l'année pour accompagner les enfants dans les meilleures conditions possibles. Ces masques transparents ont vocation à permettre une meilleure communication entre le professionnel et l'enfant, lui permettant de lire les expressions, et de faciliter son apprentissage du langage.

Cette opération exceptionnelle complète le soutien renforcé de la Caf aux crèches et aux Mam en période de crise sanitaire. En effet, **depuis le mois de mars, la Caf a déjà octroyé plus de 12,7 millions d'euros d'aides exceptionnelles aux structures petite enfance de l'Hérault, pour compenser les fermetures et diminutions de fréquentation liées au Covid-19.**

# ANNEXE 1 : POURQUOI DES MASQUES TRANSPARENTS DANS LES ACCUEILS COLLECTIFS ?

Le port du masque « grand public » est obligatoire pour les professionnels de la petite enfance travaillant en accueil collectif – crèches et Mam - depuis la rentrée, en application du décret n°2020-1146 du 17 septembre 2020, y compris en présence des enfants. Or, les tout-petits doivent pouvoir lire les expressions des visages qui les entourent : c'est essentiel pour leur équilibre et leurs apprentissages.

L'envoi de ces masques répond ainsi à l'inquiétude des professionnels et des parents sur les conséquences du port du masque pour le développement des enfants, et permettra de contribuer à la qualité de leur accueil dans les structures petite enfance.

Chaque masque est réutilisable jusqu'à 20 fois, donc utilisable pour une période évaluée à trois mois. Cette opération sera exceptionnelle et unique car elle vise également à initier le mouvement d'équipement par les employeurs. Elle se fait grâce au concours d'APF Entreprises\*, qui fabrique les masques, et Chronopost qui prend en charge gracieusement l'acheminement.

\* Association des paralysés de France

## UN MASQUE 100% INCLUSIF

Le masque est fabriqué en France, par le réseau d'entreprises adaptées d'APF Entreprises. Ces entreprises sont dédiées à l'inclusion professionnelle durable des personnes en situation de handicap. Ce projet intègre également des entreprises d'insertion.

Ce sont ainsi plus de 270 personnes dont 80% des travailleurs en situation de handicap qui se mobilisent dans une quarantaine d'ateliers répartis en France.

En savoir plus sur les masques transparents d'APF France Handicap > <https://apf-entreprises.fr/>

## AU TOTAL EN FRANCE, COMBIEN DE MASQUES SERONT ENVOYÉS PAR LES CAF POUR QUEL MONTANT ?

En tout, 500 172 masques transparents vont être livrés dans 20 000 structures sur le territoire français (métropole et Outre-mer), soit 17 000 crèches et 3500 Mam. Les structures recevront un nombre de masques équivalent au nombre de places agréées, destinés aux professionnels en contact avec les jeunes enfants. Le coût global de l'opération s'élève à près de 4 millions d'euros.

## ANNEXE 2 : LES PARTENARIATS

### LE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT ET LA CAF

La Caf et la Ccvh travaillent ensemble au service des familles depuis de nombreuses années. Le premier Contrat enfance jeunesse date de 2010, et il s'est poursuivi en 2018 par la signature d'une Convention territoriale globale permettant de développer des actions et services dans les domaines de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'accès au logement et l'animation de la vie sociale.

La création du nouveau bâtiment de la crèche le Berceau, inauguré en juillet 2019, a permis de créer 16 places supplémentaires pour les enfants des habitants de la communauté de communes. La structure gère dont actuellement 40 places.

**la Caf a participé à hauteur de 515 362€** au coût des travaux d'investissement pour ce nouveau bâtiment. La Caf soutient également les coûts de fonctionnement de la crèche le Berceau afin d'en garantir l'accès à toutes les familles, quels que soient leurs revenus. **En 2019, la Caf a versé 398 215.97€ à la Ccvh pour le fonctionnement de cette crèche, soit 75% du total des charges**

**Au total, la Ccvh gère 5 crèches et un Relais assistants maternels (Ram) sur son territoire. En 2019, près de 1,5 M d'€ ont été versés par la Caf à la Ccvh pour le fonctionnement de ces structures petite enfance.**



### LE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE MONTARNAUD ET LA CAF

La Ville de Montarnaud et la Caf entretiennent un partenariat dynamique en faveur des familles de la commune.

La Ville connaît une importante hausse démographique, avec + 1 000 habitants en 5 ans (près de 3 900 habitants en 2019).

La Municipalité s'investit fortement pour développer les services aux familles et répondre ainsi aux besoins grandissants de ses habitants, avec l'accompagnement de la Caf.

La Ville est soutenue par la Caf sur de nombreux projets, notamment le développement des accueils de loisirs pour les enfants et les jeunes.

**En 2019, près de 133 000 € ont été versés par la Caf à la commune pour le fonctionnement des Accueils de loisirs maternel, élémentaire, adolescents, de l'Accueil périscolaire élémentaire et de la mission de coordination enfance-jeunesse.**

